Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200349-20251204-20251207-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202512-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, 4 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 16 : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAI, Gaëlle LE CANT, Sylvie LE CARVENNEC, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Brieuc CALVARY, Pauline UNVOAS, Didier NEVEUX, Alain BROCHEN

Procurations : 2 : Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Christelle LURON à Didier NEVEUX

Absent : 1 : Sébastien MORVAN

Date de convocation : 20 Novembre 2025

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Noël des agents communaux

Monsieur Le Maire rappelle que chaque année la commune organise un goûter de noël pour les agents communaux titulaires et contractuels et qu'un panier garni leur est offert ce jour-là. Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette année cet évènement et d'offrir un panier garni d'une valeur de 39.50€ à tous les agents titulaires et contractuels ainsi qu'une carte cadeau d'une valeur de 30 € pour les enfants des agents âgés de - 12 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** les propositions du Noël des agents communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les propositions du Noël des agents communaux

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Mairie de Cavan – 2 Rue Maurice Denis – 22140 CAVAN